

Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 – PIETROSELLA – 20166 PORTICCIO

Coordonnées Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20
Coordonnées Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20
CDC n° 167980 L

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 16 décembre 2020

Dossier suivi par : Laura-Maria MARTINI
Standard : 04.95.25.70.08
laura-maria.martini.20010@notaires.fr

SUCCESSION PASQUALAGGI Mathieu
111238 /JL /LMM /

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

1°/ Monsieur Antoine Dominique Séraphin **PASQUALAGGI**, retraité, époux de Madame Joséphine Antoinette **VALENTINI**, demeurant à SARCELLES (95200) 8 rue Radiguet.
Né à TAVACO (20167) 1er janvier 1926.

2°/ Madame Marie Antoinette **PASQUALAGGI**, sans profession, demeurant à AJACCIO (20090) rue du Docteur Dell'Pellegrino
Née à TAVACO (20167) le 6 février 1928.
Célibataire.

3°/ Monsieur Toussaint Marie **PASQUALAGGI**, retraité, époux de Madame Julia Christiane **FAGGIANELLI**, demeurant à ZICAVO (20132)
Né à TAVACO (20167) le 1er novembre 1931.

4°/ Madame Félicie **PASQUALAGGI**, sans profession, demeurant à TAVACO (20167) village.
Née à TAVACO (20167) le 3 juin 1934.
Célibataire.

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Nos coordonnées bancaires : **banque 40031 guichet 00001 n°compte 0000167980L clé 68 / IBAN: FR63 4003 1000 0100 0016 7980 L68 / BIC: CDCGFRPP.**
Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE TAVACO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 09 Décembre 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI,
Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme
LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO
(20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°/ Monsieur Antoine Dominique Séraphin **PASQUALAGGI**, retraité, époux de Madame
Joséphine Antoinette **VALENTINI**, demeurant à SARCELLES (95200) 8 rue Radiguet.
Né à TAVACO (20167) 1er janvier 1926.

2°/ Madame Marie Antoinette **PASQUALAGGI**, sans profession, demeurant à AJACCIO
(20090) rue du Docteur Dell'Pellegrino
Née à TAVACO (20167) le 6 février 1928.
Célibataire.

3°/ Monsieur Toussaint Marie **PASQUALAGGI**, retraité, époux de Madame Julia Christiane
FAGGIANELLI, demeurant à ZICAVO (20132)
Né à TAVACO (20167) le 1er novembre 1931.

4°/ Madame Félicie **PASQUALAGGI**, sans profession, demeurant à TAVACO (20167)
village.
Née à TAVACO (20167) le 3 juin 1934.
Célibataire.

Et portant sur les biens immobiliers suivants :

Sur le territoire de la commune de TAVACO (Corse-du-Sud), 20167 :

Article 1 : Diverses parcelles de terre cadastrées :

- Section A numéro 22 (00 ha 54 a 00 ca),
- Section A numéro 23 (BND) dans une surface totale de 04ha 94a 00ca, prendre 01ha 23a 50ca,
- Section A (BND) dans une surface totale de 02ha 49a 16ca, prendre 00ha 62 a 29 ca,
- Section A numéro 36 (05 ha 81 a 40 ca),
- Section A numéro 37 (01 ha 26 a 08 ca),
- Section A numéro 86 (01 ha 38 a 39 ca),
- Section A numéro 117 (00 ha 53 a 54 ca),
- Section A numéro 193 avec une ruine y édifiée (00 ha 00 a 22 ca),
- Section A numéro 222 (00 ha 00 a 50 ca),
- Section A numéro 238 (00 ha 01 a 39 ca),
- Section A numéro 257 (00 ha 04 a 00 ca),
- Section A numéro 280 (00 ha 05 a 79 ca),
- Section A numéro 281 (00 ha 10 a 00 ca),
- Section A numéro 282 (00 ha 06 a 20 ca),
- Section A numéro 283 (00 ha 30 a 50 ca),
- Section A numéro 296 (00 ha 43 a 52 ca),
- Section A 407 (BND) dans une surface totale de 02ha 68a 00ca, prendre 02ha 68 a 00 ca,

- Section A numéro 480 (00 ha 13 a 16 ca),
 - Section A numéro 409 (BND) dans une surface totale de 01ha 52a 22ca, prendre 01ha 52 a 22 ca,
 - Section A numéro 410 (00 ha 34 a 80 ca),
 - Section A numéro 411 (00 ha 09 a 86 ca),
 - Section A numéro 421 (00 ha 13 a 80 ca),
 - Section A numéro 422 (00 ha 07 a 60 ca),
 - Section A numéro 423 (00 ha 12 a 48 ca),
 - Section A numéro 424 (00 ha 24 a 60 ca),
 - Section A numéro 427 (00 ha 42 a 40 ca),
 - Section A numéro 429 (01 ha 26 a 21 ca),
 - Section A numéro 431 (00 ha 93 a 80 ca),
 - Section A numéro 437 (05 ha 80 a 30 ca),
 - Section A numéro 527 (03 ha 79 a 50 ca),
 - Section A numéro 534 (01 ha 23 a 80 ca),
 - Section A numéro 542 (BND), dans une surface totale de 05ha 50a 23ca, prendre 02ha 75 a 12 ca,
 - Section A numéro 570 (BND) dans une surface totale de 02ha 86a 45ca, prendre 01ha 43 a 25 ca,
 - Section A numéro 612 (00 ha 52 a 90 ca),
 - Section A numéro 613 (00 ha 25 a 35 ca),
 - Section A numéro 628 (01 ha 64 a 70 ca).
- Total surface : 38ha 00a 29ca.

Article 2 : Une petite maison à usage d'habitation élevée sur deux niveaux à l'état vétuste cadastrée section A numéro 191 (00 ha 00 a 22 ca).

Article 3 : Une petite maison individuelle plain-pied non accessible en engin motorisé et vétuste cadastrée section A numéro 279 (00 ha 00 a 40 ca).

Article 4 : Une parcelle de terre supportant un caseddu cadastrée section A numéro 425 (00 ha 04 a 50 ca).

Article 5 : Une parcelle de terre supportant une maisonnette cadastrée section A numéro 426 (00 ha 09 a 80 ca).

Article 6 : Une parcelle de terre supportant un caseddu cadastrée section A numéro 284 (00 ha 00 a 20 ca).

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI